

**LE PRESIDENT DU FASO,  
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,**

- VU la Constitution ;
- VU le Décret n° 2000-526/PRES du 6 novembre 2000 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le Décret n° 2000-527 /PRES/PM du 12 novembre 2000 portant composition du Gouvernement du Burkina Faso ;
- ✓ VU le Décret n°97-468/PRES/PM du 31 octobre 1997 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- VU le Décret n°99-102/PRES/PM/MS du 29 avril 1999 portant organisation du Ministère de la Santé ;
- Sur Proposition du Ministre de la Santé ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 06 juin 2001 ;

*Visa CF n° 374  
18-06-2001*

**DECRETE**

**ARTICLE 1 :** Monsieur Noumoutié Herbert TRAORE, Mle 19 773 L, Administrateur des services financiers, est nommé Directeur de l'Administration et des Finances (DAF) du Centre hospitalier national pédiatrique de Ouagadougou.

**ARTICLE 2 :**

Le Ministre de la Santé est chargé de l'exécution du présent décret qui prend effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé et sera publié au Journal Officiel du Faso.

OUAGADOUGOU, le 19 juin 2001.



Le Premier Ministre

**Paramanga Ernest YONLI**

Pour le Ministre de la Santé en mission,  
le Ministre de l'Action Sociale et de la  
Solidarité Nationale chargé de l'intérim

**Gilbert OUEDRAOGO**